



# **DRAMELAY (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome III (1854)**

*Tremiliacum, Tramelay, Trémolay, Tremaley, Tremolaz*

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton, perception et bureau de poste d'Arinthod ; paroisse de la Boissière ; à 3 km de la Boissière, 5 km d'Arinthod et 30 km de Lons-le-Saunier. Altitude : Dramelay-la-Tour, 529 m ; de Dramelay-la-Ville, 462 m.

Le territoire est limité au nord par La Boissière et Chatonnay ; au sud par Dessia et Valfin ; à l'est par Arinthod, et à l'ouest par Lains. Le Mont et Dramelay-la-Tour font partie de la commune. La commune de Mont a été réunie à celle de Dramelay le 19 mars 1823.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 2 de Saint-Trivier à Dortans ; par cinq chemins vicinaux ; par les ruisseaux des prés Boyat, des Préslieux, du Dard, du Puits, qui y ont leurs sources, et borné par la Valouse.

Population : en 1790 : de Dramelay, 170 habitants, et de Mont, 120 habitants ; population réunie en 1846, 214 ; en 1851, 199, dont 107 hommes et 92 femmes ; population spécifique par km<sup>2</sup> : 35 habitants ; 40 maisons, savoir : au Mont, 20, à Dramelay, 11, et à la Tour, 9 ; 42 ménages. En 2002 : 32 habitants. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers à Lyon et à Bourg.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1705.

Vocabulaire : saint Étienne et saint Roch.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Dramelay a reçu la cote 5 E 81/1 ; la série du greffe a reçu les cotes 3 E 360, 3 E 3525 à 3529, 3 E 8230 et 8231.

Tables décennales : 3 E 1315 à 1323.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 395 et 396, 5 Mi 1228, 5 Mi 18 et 19 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1830 : 652 Ha 51 a, divisé en 2830 parcelles que possèdent 137 propriétaires, dont 67 forains ; 328 Ha 38 a en terres labourables, 398 Ha en parcours, 49 Ha en prés, 25 Ha en friches, 18 Ha en broussailles, 10 Ha en bois, et 5 Ha en cultures diverses.

Le sol, montagneux, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On commence à cultiver la vigne. La récolte des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets et des moutons. 20 ruches d'abeilles.

L'agriculture n'y fait point de progrès.

Biens communaux : une chapelle à Dramelay-la-Ville et une autre à Dramelay-la-Tour, avec cimetière à l'entour, un abreuvoir, et 104 Ha 40 a de pâtures. La section de Mont a 66 Ha 37 a de pâtures, murgers et friches.



Il n'y a point de maison d'école ; les enfants vont à l'école au village de Boissière.

Budget : recettes ordinaires : 1193 fr., dépenses ordinaires : 1193 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Qui pourrait supposer, en voyant aujourd'hui le modeste village de Dramelay, qu'il occupe la place d'une des métropoles les plus importantes de l'ancienne contrée de Scoding ? Son vieux et noir donjon est encore debout, mais il ressemble à un roi détrôné. Il a perdu les plus beaux fleurons de sa couronne. Ses nombreux créneaux qui semblaient menacer le ciel, ses énormes mâchicoulis qui paraissaient vouloir écraser la terre, gisent tristement sur le sol. Nous avons cherché ce château aux dimensions colossales, ce bourg plus étendu et plus peuplé que la ville d'Arinthead, encore au XV<sup>e</sup> siècle, et nous n'avons rencontré sous nos pas que des ronces et des épines. Et cependant, l'importance de Dramelay, au moyen-âge, n'est pas contestable ; des documents authentiques nous rapprennent. A qui doit on reprocher sa ruine ? Aux bandes féroces du farouche roi Louis XI. La position de ce village, au sommet d'un rocher, a dû, à l'époque gauloise, servir d'*oppida* aux populations environnantes. Une tour, placée dans la contrée dite au *Chaitelot*, s'élevait comme une sentinelle préposée à la garde de la voie celtique de Salins à Iternore , qui passait près de là. Cette vouivre, qui a fixé son impérissable résidence dans la fameuse tour de Dramelay, ce bois *de la Fée*, qui ombrage le pied de la montagne et que la tradition peuple d'esprits , ce temple de Bacchus, que le christianisme a remplacé par une église dédiée à saint Martin, substitution d'autant plus constante, que non loin de l'église est un espace de terre appelé en *Bacchus* ; cette croyance aux sortilèges, encore toute vivace dans l'esprit des habitants, ne sont-ils pas autant de preuves de la haute antiquité de Dramelay ?

Nous l'avons déjà dit : il n'est pas de contrée plus mythologique dans le Jura que le bassin de la Valouze. Le temple païen d'Arinthead, dédié à Mars Ségomon, le menhir du vallon de Vogna, sont les témoins d'une civilisation antérieure à la conquête romaine. Après la chute de l'empire, les rois Burgundes s'approprièrent à peu près toute la partie méridionale du département. Les comtes amovibles , chargés de l'administration de cette partie de la province , profitèrent de l'anarchie féodale pour se rendre maîtres des pays qu'ils administraient. Tandis que Bernon, fils du comte Odon ou Otton , que Lothaire II, roi de Lorraine, dans sa charte de 809, appelle son parent (*consanguineus*), et dont la sœur Ansgarde avait épousé le roi Louis-le-Bègue, fondait et dotait magnifiquement l'abbaye de Gigny, les sires de Dramelay, que nous croyons sortis de la même famille que Bernon, obtenaient un apanage qui commençait à la limite des possessions de ce comte, entre le Suran et la Valouze, et se prolongeait jusqu'à la rivière d'Ain.

Seigneurs : Les sires de Dramelay descendaient des comtes souverains de Bourgogne. Les armoiries, les dignités dont ils furent revêtus, l'étendue de leur apanage, la qualité de *dilectus consanguineus* donné en 1199, par Philippe de Souabe, empereur d'Allemagne, à Amédée de Dramelay, archevêque de Besançon, prouvent l'illustre extraction de cette famille. En 1154, on voit Bernard de Dramelay figurer à la cour de Renaud III comte de Bourgogne. On le rencontre en 1147, marchant à la croisade prêchée par saint Bernard, à la suite de l'empereur Conrad III, et du roi Louis-le-Jeune, se distinguant par des prodiges de valeur au siège d'Ascalon et obtenant le titre insigne de grand-maître du temple de Saint-Jean-de-Jérusalem. Hugues de Dramelay était en 1173 connétable du comté de Bourgogne. Amédée , fils de Guy, et frère de Fromont de Dramelay, devint archevêque de Besançon à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. La science et la sagesse ne le distinguèrent pas moins que sa haute naissance et le rang qu'il occupait. Quelques membres de ses chapitres de Saint-Jean et de Saint-Étienne lui suscitèrent de pénibles épreuves, mais il en sortit victorieux, et ces circonstances difficiles rehaussèrent encore l'éclat de son mérite. Partisan de Philippe de Souabe, frère du palatin Otton, il tomba au pouvoir de Richard, comte de Montbéliard, qui, d'accord avec les princes de la branche cadette de Bourgogne, défendait à main armée la cause d'Otton de Brunswick , concurrent de Philippe, et fut enfermé au château de Montbéliard en 1198. Rendu à la liberté, après avoir été plusieurs mois prisonnier, il remonta sur son siège, et obtint, en 1199, de l'empereur Philippe , l'investiture des régales et la confirmation des privilèges accordés à ses prédécesseurs. Son dévouement au duc de Méranie l'exposa aux vexations du comte Étienne de Bourgogne, qui ravagea souvent ses domaines. Lassé des ennuis que ne cessaient de lui susciter ses chanoines, il partit pour la croisade en 1218 et mourut dans la Terre-Sainte en 1220. En lui s'éteignit la famille des sires de Dramelay. Étienne de Bourgogne, possesseur de la baronnie d'Orgelet, réunit la baronnie de Dramelay à ses domaines, en

qualité de seigneur suzerain. Les descendants de Guillaume de Dramelay, neveu de Bernard , grand-maître du Temple, ne conservèrent aucun droit sur cette terre. Pierre se fit inféoder en 1208, la terre de Valfin par le prieuré de Gigny ; ses autres frères reçurent aussi, à titre d'inféodation, les terres de Beaufort, de Boutavant et de Présilly. Jean de Chalon-l'Antique recueillit la baronnie de Dramelay dans la succession d'Étienne de Bourgogne son père. En 1248 il en disposa en faveur de Philippe de Courtenay, son beau-frère, et au mois d'août 1248, il la donna en fief-lige à Raoul de Courtenay et à ses successeurs, en stipulant que le château serait *jurable* et *rendable* à lui et à ceux des enfants qu'il aurait d'Isabelle de Courtenay son épouse. Cette réserve permettait au donateur de rentrer dans sa propriété quand bon lui semblait. Il paraît qu'il ne tarda pas à user de cette faculté, car en 1202, il transmettait cette terre à Hugues de Chalon, son fils aîné. Dans le traité intervenu au mois de juin 1279, entre Otton, comte palatin de Bourgogne et Renaud , son frère, tous deux fils de Hugues de Chalon, il fut convenu que Renaud aurait dans son lot Dramelay et ses dépendances, Binand, Pymorin, etc.. Le comte Renaud refusa de faire hommage de ces fiefs à Jean de Chalon , comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet et ne voulut pas le reconnaître pour son suzerain. Le comte d'Auxerre lui déclara la guerre et le fit prisonnier. Des arbitres, nommés pour terminer ce différend, déclarèrent que le comte Renaud était dispensé de l'hommage envers le seigneur d'Orgelet et lui firent rendre la liberté. Le mariage qui eut lieu en 1317 entre Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Alix de Bourgogne, fille de Renaud, comte de Montbéliard, fit entrer la baronnie de Dramelay dans la maison des seigneurs d'Orgelet.



Le 6 mars 1365, intervint un partage entre Jean de Chalon III, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Tristan de Chalon, son frère, seigneur de Châtelbelin. Ce dernier emporta dans son lot *Arinthod*, *Dramelay*, *Boutavant*, avec leurs fiefs et arrière-fiefs, Montfleur, Orgelet, Montaigu, etc. Jean, sire de Châtelbelin, fils de Tristan de Chalon, par son testament du 3 mai 1396, légua à Alix de Chalon, sa sœur, mariée en 1384, à François de Sassenage , Montfleur, Arinthod, Dramelay et Chavannes , et à Louis de Chalon II, comte de Tonnerre, son neveu, Orgelet, Châtelbelin, etc. Alix de Chalon se remaria en 1403 , avec Guillaume de Saulieu, et légua tous ses biens, en 1426, à Louis de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, son neveu. La maison de Chalon-Arlay conserva la terre de Dramelay jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Philiberte de Luxembourg la vendit, au nom de Philibert de Chalon, son fils, en 1512, à Philippe-François de Luyrieux, seigneur de Meximieux, qui la revendit peu de temps après, à titre de rachat, à Louis du Saix, et la racheta, en 1531, d'Étienne d'Ugna et de Louis II du Saix, héritiers de l'acquéreur. René de Nassau , prince d'Orange, étant à Lons-le-Saunier, permit, au mois de mars 1543 (n. s.), à Jean de Méria, seigneur de Lomont et à Jean Mouchet, trésorier de Grimont, de prendre possession de la baronnie de Dramelay, qu'ils venaient d'acquérir de Charles de la Chambre et d'Isabelle de Luyrieux , dame de Meximieux, son épouse. Philibert, fils de Charles de la Chambre, exerça le rachat de cette terre et la laissa à ses deux fils, Claude et Jean de la Chambre. Ces deux jeunes seigneurs trouvèrent la succession de leur père tellement grevée de dettes, qu'ils furent obligés de vendre une partie de leurs domaines pour les acquitter. Le 29 octobre 1561, Antoine de la Chambre, évêque de Belley, leur oncle et leur curateur, les autorisa à vendre Arinthod, Dramelay, etc., et, le même jour, Nicolas Chupin et Louise Battefort, son épouse, veuve de Jean Mouchet, s'en rendirent adjudicataires. Nicolas Chupin laissa sa fortune entière à son épouse, et Léonel Mouchet de Battefort succéda à Louise de Battefort, sa mère. Dès ce moment, Dramelay a eu les mêmes seigneurs qu'Arinthod.

Armoiries : La famille de Dramelay portait : *d'or au chef de gueules*.

Seigneurie : Dramelay était une des plus anciennes baronnies du pays, et se composait, après que la seigneurie d'Arinthod en eut été détachée, de Dramelay-le-Château, Dramelay-la-Ville, Dessia, Sésigna , les Granges de Dessia et de Mont-en-Berthod. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un prévôt, des sergents et des messiers. Le signe patibulaire, à quatre piliers, pour l'exécution des criminels, était au molard d'Arnay. Le carcan était devant les halles. Au même seigneur appartenaient la chasse et la pêche exclusives, les épaves, l'impôt des quatre cas, les cours d'eau , la banalité des fours et du moulin, le droit de tâche à raison de la onzième gerbe sur les communaux mis en culture, les amendes, des cens en grains et en argent, etc. Les habitants du bourg de Dramelay avaient reçu une charte de franchises de Renaud de Bourgogne, en 1295. Dans cet acte, ils sont qualifiés de bourgeois, obtiennent l'affranchissement de la main morte et de toutes exactions ou tailles arbitraires ; mais les charges qu'on leur laisse supporter sont encore très onéreuses.



Château : Le château de Dramelay était l'un des plus anciens et des plus importants de la province. Il se composait d'un donjon carré construit en pierre de petit appareil, au sommet d'un rocher de forme conique. Il était à trois étages. Les murs avaient plus de 4m d'épaisseur. Les ruines ont encore 22m de hauteur. Cette tour est isolée du reste de la montagne par de doubles fossés creusés dans le roc vif, qu'on traversait à l'aide d'un pont et d'un pont-levis. Le château était entouré d'une enceinte qui se reliait au donjon et que défendaient de nombreuses tours. Il se composait d'un bâtiment principal et de plusieurs corps-de-logis, dont il ne reste qu'un pan de mur. Un capitaine châtelain était chargé de faire le guet et garde, la montre d'armes, et de mener les habitants aux expéditions. Les bourgeois devaient suivre leur seigneur à la guerre une fois chaque mois, et, chaque mois pendant vingt-quatre heures. Une chapelle isolée, dédiée à saint Jean-Baptiste était desservie par un chapelain qui y célébrait chaque jour la messe et administrait les sacrements au seigneur et à sa famille. Après la destruction du château, cette chapelle fut transférée dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église de Dessia.

État de Dramelay au moyen-âge : Dramelay était divisé en deux parties, bâties toutes deux au sommet de montagnes séparées par une vallée. L'une était appelée le bourg, et l'autre la ville de Dramelay. Le bourg était clos de murailles percées de deux portes, et était à côté du château. Sa population et son étendue étaient considérables. Il était administré par deux prud'hommes et un prévôt. Il y avait des halles sous lesquelles se tenaient un marché chaque lundi et deux foires par an, fixées à la Saint-Jean et à la Saint-Martin ; un auditoire pour les audiences du bailli, du prévôt et du gruyer. Les familles de Viremont, de Bussy, de Légna, de Chassal, de Charnod, de Dramelay, y avaient des maisons que quelques-uns de leurs membres habitaient. L'église du bourg était à peu de distance du château, et était dédiée à saint Martin. Un cimetière l'entourait, et la cure était à côté. Ce bourg et le château ont été détruits en 1479, par les armées de Louis XI. Ce souverain, furieux de ce que le prince d'Orange avait cessé de tenir son parti, avait donné des ordres précis pour que ses forteresses fussent rasées et ses domaines dévastés. A la place du bourg, se formèrent quelques habitations appelées Dramelay-le-Châtel. Le hameau de Dramelay-la-Tour est un reste du bourg.

Village de Mont : Le mont appelé autrefois *le Mont-en-Berthod*, situé aussi au sommet d'un rocher, était administré par une famille noble qui portait le nom du village. Pierre de Mont fut un des principaux complices de Guillaume de Saint-Dizier dans le meurtre commis, en 1327, sur la personne d'Étienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent.

Église et chapelle : L'église de Dramelay-la-Tour ou le-Château se compose d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. A la jonction de la nef et du chœur, s'élève une arcature dans laquelle est une cloche. Les habitants de Dramelay-la-Tour et de Mont sont inhumés dans le cimetière contigu à cette église. A Dramelay-la-Ville est une chapelle dédiée à saint Étienne et à saint Roch. Les habitants de ce village, longtemps paroissiens de Chatonnay sont inhumés actuellement à la Boissière.

Biographie : Ce village est la patrie de M. Cretenet, né vers 1798, chanoine honoraire et curé de Poligny, et de M. Cretenet, son neveu, capitaine décoré, en activité de service.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.